

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 30.09.2025

Numéro de version 1

Révision: 30.09.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- . 1.1 Identificateur de produit
- . Nom du produit: **Aquaplan - Roof Repair Transparent Mastic**
- . UFI: 9660-K07J-800M-FU16
- . 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- . Secteur d'utilisation
 - SU19 Bâtiment et travaux de construction
 - SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs
- . Emploi de la substance / de la préparation Agent d'étanchéité
- . 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- . Producteur/fournisseur:
 - IKO nv - Aquaplan
 - d'Herbouvillekaai 80
 - B-2020 Antwerpen
 - Belgium
 - Tel.: +32 (0)3 248 30 00
 - Fax : +32 (0)3 248 37 77
 - E-mail: sds.europe@iko.com
- . Service chargé des renseignements: Centre Antipoisons
- . 1.4 Numéro d'appel d'urgence
 - Antigifcentrum
 - 070 245 245 (+32)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- . 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- . Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008
 - Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 - STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- . 2.2 Éléments d'étiquetage
- . Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
 - Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- . Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07

- . Mention d'avertissement Attention
- . Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
 - distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités
 - acétate de n-butyle
- . Mentions de danger
 - H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 - H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- . Conseils de prudence
 - P102 Tenir hors de portée des enfants.
 - P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 - P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 30.09.2025

Numéro de version 1

Révision: 30.09.2025

Nom du produit: **Aquaplan - Roof Repair Transparent Mastic**

(suite de la page 1)

- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
- P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
- P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

. **Indications complémentaires:**

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

. **2.3 Autres dangers**

Les vapeurs se mélangent facilement à l'air, formant un mélange explosif. Peut pénétrer dans l'organisme par ingestion ou inhalation.

. **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

. **PBT:**

Cette substance/ce mélange ne contient aucun composant pouvant être considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1 % ou plus.

. **Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien**

Le mélange ne contient aucune substance incluse dans la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement REACH pour avoir des propriétés perturbatrices du système endocrinien, ou identifiée comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien conformément aux critères établis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 ou le règlement délégué (UE) 2018/605 à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

. **3.2 Mélanges**

. **Description:** Mélange: composé des substances indiquées ci-après.

. **Composants dangereux:**

CAS: 64742-54-7 EINECS: 265-157-1	distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités Carc. 1B, H350 Note: L	≥25-≤50%
CAS: 123-86-4 EINECS: 204-658-1 Reg.nr.: 01-2119485493-29	acétate de n-butyle Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336 EUH066	≥10-≤50%

. **Indications complémentaires:**

Note L - La classification harmonisée de la substance comme cancérogène s'applique, sauf s'il peut être établi qu'elle contient moins de 3 % d'extrait de sulfoxyde de diméthyle, mesuré selon la méthode IP 346 ("Determination of polycyclic aromatics in unused lubricating base oils and asphaltene free petroleum fractions - Dimethyl sulphoxide extraction refractive index method", Institute of Petroleum, London), auquel cas la substance doit également être classée pour cette classe de danger conformément au titre II du présent règlement.

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

. **4.1 Description des mesures de premiers secours**

. **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

. **Après contact avec la peau:**

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Laver immédiatement à l'eau.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 30.09.2025

Numéro de version 1

Révision: 30.09.2025

Nom du produit: **Aquaplan - Roof Repair Transparent Mastic**

(suite de la page 2)

- . **Après contact avec les yeux:**
Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Après un rinçage initial, enlever les lentilles de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. L'oeil lors de rinçage tenir grand ouvert. Consulter un médecin si les symptômes persistent.
- . **Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- . **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
Migraine
Toux
Nausées
L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- . **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- . **5.1 Moyens d'extinction**
- . **Moyens d'extinction:** CO₂, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.
- . **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- . **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Peut être dégagé en cas d'incendie:
Dioxyde de carbone (CO₂)
Monoxyde de carbone (CO)
- . **5.3 Conseils aux pompiers**
- . **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- . **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Tenir éloigné des sources d'inflammation.
Veiller à une aération suffisante.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Évitez l'inhalation de poussière.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- . **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- . **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.
- . **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- . **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 30.09.2025

Numéro de version 1

Révision: 30.09.2025

Nom du produit: **Aquaplan - Roof Repair Transparent Mastic**

(suite de la page 3)

Eviter la formation d'aérosols.

Préventions des incendies et des explosions:

- Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
- Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
- Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Stocker dans un endroit frais.

Indications concernant le stockage commun:

Éviter tout contact avec des points d'allumage. Éviter tout contact avec les agents oxydants, à partir de matières fortement basiques et fortement acides. Toujours conserver dans des récipients de même matériau que le récipient d'origine. Observer les recommandations sur l'étiquette. Conserver le produit loin des sources de chaleur et la lumière du soleil directe.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

CAS: 123-86-4 acétate de n-butyle

VLEP	Valeur momentanée: 723 mg/m ³ , 150 ppm
	Valeur à long terme: 241 mg/m ³ , 50 ppm

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Mesures générales de protection et d'hygiène:

- Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
- Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
- Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- Conserver à part les vêtements de protection.

Protection respiratoire:

Filtre A

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant. N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

Protection des mains: Gants résistant aux solvants

Matériau des gants

Gants en PVC ou PE

Butylcaoutchouc

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,3$ mm

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

>60min.

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 30.09.2025

Numéro de version 1

Révision: 30.09.2025

Nom du produit: **Aquaplan - Roof Repair Transparent Mastic**

(suite de la page 4)

. **Protection des yeux/du visage**



Lunettes de protection hermétiques

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

. **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

. État physique	Liquide
. Couleur:	Divers, selon l'encrage
. Odeur:	Caractéristique
. Seuil olfactif:	Non déterminé.
. Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
. Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	126 °C (CAS: 123-86-4 acétate de n-butyle)
. Inflammabilité	Inflammable.
. Limites inférieure et supérieure d'explosion	
. Inférieure:	1,2 Vol % (CAS: 123-86-4 acétate de n-butyle)
. Supérieure:	15 Vol % (CAS: 123-86-4 acétate de n-butyle)
. Point d'éclair	27 °C
. Température d'auto-inflammation	370 °C (CAS: 123-86-4 acétate de n-butyle)
. Température de décomposition:	Non déterminé.
. pH à 20 °C	6,2
. Viscosité:	
. Viscosité cinématique à 20 °C	>16.129,032 mm ² /s
. Dynamique:	Non déterminé.
. Solubilité	
. l'eau:	Insoluble
. Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
. Pression de vapeur à 20 °C:	15 hPa (CAS: 123-86-4 acétate de n-butyle)
. Pression de vapeur à 50 °C:	63 hPa
. Densité et/ou densité relative	
. Densité à 20 °C:	0,93 g/cm ³
. Densité relative	Non déterminé.
. Densité de vapeur:	Non déterminé.

. 9.2 Autres informations	Aucune autre information disponible.
. Aspect:	
. Forme:	Visqueuse
. Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
. Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
. Teneur en solvants:	
. Solvants organiques:	≥10-<50 %
. VOC (CE)	≥93-<465 g/l
. Teneur en substances solides:	≥0,1-<0,5 %
. Changement d'état	
. Point/l'intervalle de ramollissement	
. Propriétés comburantes	Non déterminée.
. Taux d'évaporation:	Non déterminé.

. **Informations concernant les classes de danger physique**

. Substances et mélanges explosibles	néant
---	-------

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 30.09.2025

Numéro de version 1

Révision: 30.09.2025

Nom du produit: Aquaplan - Roof Repair Transparent Mastic

(suite de la page 5)

. Gaz inflammables	néant
. Aérosols	néant
. Gaz comburants	néant
. Gaz sous pression	néant
. Liquides inflammables	Liquide et vapeurs inflammables.
. Matières solides inflammables	néant
. Substances et mélanges autoréactifs	néant
. Liquides pyrophoriques	néant
. Matières solides pyrophoriques	néant
. Matières et mélanges auto-échauffants	néant
. Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
. Liquides comburants	néant
. Matières solides comburantes	néant
. Peroxydes organiques	néant
. Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
. Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- . **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **10.2 Stabilité chimique**
- . **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- . **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Formation de mélanges gazeux explosibles au contact de l'air.
- . **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **10.5 Matières incompatibles:** Réactions aux acides, aux alcalis et aux agents d'oxydation.
- . **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
En cas de hautes températures, des produits de composition peuvent se produire tel de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- . **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- . **Toxicité aiguë**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités ; huile de base - non spécifié ; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement d'une fraction pétrolière avec de l'hydrogène en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement entre C20 et C50 et forme une huile finie d'au moins 100 SUS à 100 °F (19 cSt à 40 °C). Contient une quantité relativement importante d'hydrocarbures saturés.] (64742-54-7)
LD50 orale rat : 10760 mg/kg
LD50 dermique lapin : > 14000 mg/kg
LC50 Inhalation - rat : 23.4 mg/l
52829-07-9 Bis(2,2,6,6-Tetraméthyl-4-piperidyl)sebacat
LD50 orale rat : 3700 mg/kg
LD50 dermique rat : > 3170 mg/kg
LC50 Inhalation - rat : 0.5 mg/l/4h

CAS: 123-86-4 acétate de n-butyle

Oral	LD50	10.760 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (lapin)

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 30.09.2025

Numéro de version 1

Révision: 30.09.2025

Nom du produit: **Aquaplan - Roof Repair Transparent Mastic**

(suite de la page 6)

Inhalatoire	LC50/4 h	>21 mg/l (rat)
-------------	----------	----------------

- . **Effet primaire d'irritation:**
- . **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . **Cancérogénicité**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- . **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . **11.2 Informations sur les autres dangers**

- . **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- . **12.1 Toxicité**

- . **Toxicité aquatique:**

CAS: 123-86-4 acétate de n-butyle
--

Inhalatoire	LC50	18 mg/l (poisson) (96h)
	EC50	44 mg/l (Daphnia magna)

- . **12.2 Persistance et dégradabilité** Modérément/partiellement biodégradable.
- . **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- . **PBT:** Non applicable.
- . **vPvB:** Non applicable.
- . **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- . **12.7 Autres effets néfastes**
- . **Autres indications écologiques:**
- . **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre): très polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minime dans le sous-sol.

FR

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 30.09.2025

Numéro de version 1

Révision: 30.09.2025

Nom du produit: Aquaplan - Roof Repair Transparent Mastic

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

. 13.1 Méthodes de traitement des déchets

. Recommandation:

L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables.

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

. Catalogue européen des déchets

15 01 02

08 04 09

HP3 Inflammable

. Emballages non nettoyés:

. Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

. 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

. ADR/RID/ADN, IMDG, IATA UN1133

. 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

. ADR/RID/ADN UN1133 ADHÉSIFS

. IMDG Transport in accordance with 2.3.2.5 of the IMDG code.

ADHESIVES

. IATA

ADHESIVES

. 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

. ADR/RID/ADN, IMDG, IATA



. Classe 3 Liquides inflammables.

. Étiquette 3

. 14.4 Groupe d'emballage

. ADR/RID/ADN, IMDG, IATA III

. 14.5 Dangers pour l'environnement Non applicable.

. 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Liquides inflammables.

. Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):

30

. No EMS: F-E,S-D

. Stowage Category A

. 14.7 Transport maritime en vrac

conformément aux instruments de l'OMI Non applicable.

. Indications complémentaires de transport:

. ADR/RID/ADN

. Quantités limitées (LQ) 5L

(suite page 9)

FR

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 30.09.2025

Numéro de version 1

Révision: 30.09.2025

Nom du produit: Aquaplan - Roof Repair Transparent Mastic

(suite de la page 8)

. Quantités exceptées (EQ)	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
. Catégorie de transport	3
. Code de restriction en tunnels	D/E
. Remarques:	> 450 l: 3 F1, III
<hr/>	
. IMDG	
. Limited quantities (LQ)	5L
. Excepted quantities (EQ)	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
. Remarques:	> 450 l: 3, III
. "Règlement type" de l'ONU:	UN 1133 ADHÉSIFS, 3, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

. **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

. Directive 2012/18/UE

. Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

. Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

. Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t

. Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t

. RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

. Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

. RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

. Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

. Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

. Prescriptions nationales:

. Indications sur les restrictions de travail:

Le personnel ne doit pas être exposé aux substances dangereuses cancérigènes contenues dans cette préparation. Les autorités peuvent autoriser des exceptions dans des cas particuliers.

. Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

. Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Ce produit ne contient pas des SVHC.

. 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 30.09.2025

Numéro de version 1

Révision: 30.09.2025

Nom du produit: **Aquaplan - Roof Repair Transparent Mastic**

(suite de la page 9)

Cette fiche de données de sécurité (FDS) est calculé à une méthode de calcul basée sur CLP Annexe I, parties 2 à 5.

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n.° 1907/2006, Article 31, modifié par le règlement (UE) 2020/878.

. **Phrases importantes**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H350 Peut provoquer le cancer.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

. **Contact:** sds.europe@iko.com

. **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Carc. 1B: Cancérogénicité – Catégorie 1B

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

. *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

Les sections comparées à la version précédente modifiée sont marquées d'un astérisque (*).